

SESSION DU 14 MARS 2016**RAPPORT N° SOL 24**

Acte certifié exécutoire

Envoyé : 25/03/2016

Réception par le préfet : 25/03/2016

Publication : 25/03/2016

Pour l'"Autorité Compétente" par délégation

■ DIRECTION GENERALE ADJOINTE AMENAGEMENT**■ MISSION HABITAT ET LOGEMENT****9247****5 - Mission Solidarité****53 - Politique de la ville - Logement****PROGRAMME 441 - ACTIONS DEPARTEMENTALES SUR LE LOGEMENT****Logement des personnes défavorisées**

Définie par la loi du 31 mai 1990, la mise en œuvre du droit du logement relève des compétences partagées de l'Etat et du Conseil départemental, formalisées dans le cadre du Plan Départemental pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées. L'animation départementale et territoriale de ce dispositif conjoint repose en large partie sur les services du Département. L'actuel plan est arrivé à échéance. Un nouveau PDALHPD est en cours d'élaboration. Il intégrera les dispositions de la loi « *pour l'accès au logement et un urbanisme rénové* ». Ce plan sera présenté à l'assemblée départementale avant approbation définitive.

- **Investissement** : Aide à la production de logements adaptés : Il s'agit de subventions maximales de 3 000 € accordées, dans le cadre du PDALHPD, soit aux organismes HLM ou aux collectivités locales pour la production de logements destinés à des ménages à composition ou comportement atypique, soit à Amitiés Tsiganes pour la création ou l'amélioration de terrains familiaux. La consommation de ces crédits est très inégale d'une année sur l'autre. Un crédit de 10 000 € est proposé à cet effet.

- **Fonds de solidarité pour le logement :**

Le fonds de solidarité pour le logement (FSL) apporte des aides financières à des personnes à revenu très modeste, pour l'accès et le maintien dans un logement et pour la fourniture d'énergie. Il prend également en charge l'accompagnement social lié au logement et la gestion locative adaptée.

Je vous propose de fixer la contribution départementale au FSL à 2 972 000 €

Un rapport détaillé de l'activité du FSL sur 2015 sera présenté en commission permanente au printemps. Au vu des résultats de l'exercice 2015 et des financements mobilisés par le Département et ses partenaires (HLM, EDF, Engie, CAF...), un budget 2016 et un barème des prestations seront alors proposés.

Conformément aux dispositions prévues par la loi, le conseil départemental transfèrera la compétence FSL à la Métropole le 1er janvier 2017.

ISFT - Logements adaptés : Il s'agit de missions ponctuelles d'ingénierie, confiées dans le cadre du PDALHPD, soit à des opérateurs agréés pour la réalisation de logements adaptés aux besoins et capacités de ménages à la composition ou au mode de vie atypique, soit à Amitiés tsiganes pour la réalisation d'un habitat adapté à l'intention des gens du voyage sédentarisés. Un crédit de 44 000 € est prévu à cet effet.

- **Aides à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage :** il s'agit d'un engagement du Conseil Départemental dans le cadre du schéma départemental d'accueil. Je vous propose de reconduire l'inscription de 100 000 €

Politique départementale de l'habitat

Lors de sa session de juillet, notre assemblée a affirmé sa volonté d'assumer de nouvelles responsabilités en faveur du logement.

Une réflexion est engagée pour définir la politique de l'Habitat de notre collectivité. En effet,

- de par ses responsabilités (mise en œuvre du droit au logement des personnes défavorisées ; personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie...),
- de par ses choix stratégiques (solidarité, aménagement, développement durable, insertion...),
- de par sa proximité avec les habitants, à la fois par ses élus et par ses services territorialisés ...

le Conseil Départemental est légitime pour impulser une dynamique autour des questions liées à l'habitat, conduire un échange constructif entre tous les acteurs de l'habitat (habitants, communes et intercommunalités, bailleurs privés ou sociaux, entreprises...), initier des « expérimentations départementales » ... Dans ces domaines, y compris sur la possibilité pour la collectivité départementale de prendre en charge la compétence "aide à la pierre", la réflexion sera poursuivie et validée par une délibération cadre qui sera soumise à l'assemblée départementale au cours de l'année 2016.

L'habitat et le renouvellement urbain sont explicitement identifiés comme volet pouvant s'inscrire dans les Contrats Territoires Solidaires.

Les subventions aux **associations** représentent une enveloppe de 210 600 € Elles concernent essentiellement le CAL et l'ADIL. Concernant le CAL, je suggère que les relations entre notre collectivité et cet opérateur soient redéfinies et qu'à l'avenir, une rémunération pour prestation au titre de l'ingénierie sociale, financière et technique, se substitue à la subvention globale de fonctionnement. Compte tenu du délai de dénonciation de la convention qui nous lie, cette évolution sera effective à compter du 1^{er} janvier 2017.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil départemental

La séance du **Jeu**di 17 Mars 2016 est ouverte à 09 H 12, sous la présidence de M. Mathieu KLEIN.

Tous les membres de l'assemblée sont présents, à l'exception de Mme BALON Sylvie, M. BLANCHOT Patrick, Mme PAILLARD Catherine et M. PENSALFINI Eric, qui avaient donné respectivement délégation de vote à M. ARIES Christian, Mmes MAYEUX Sophie, LASSUS Anne et MARCHAL-TARNUS Corinne.

DELIBERATION

RAPPORT N° 24 - 5 - MISSION SOLIDARITE - 53 - POLITIQUE DE LA VILLE - LOGEMENT

M. BAUMANN, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 24 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

Approuve les orientations fixées, prend acte des éléments de présentation budgétaire et précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget primitif 2016

Pour ce programme 441, les crédits inscrits en fonctionnement pour 2016 s'élèvent à 3 326 600 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Solidarité		
Pol. Sect.	Politique de la ville - Logement		
Programme	P441 - 441 Actions départementales sur le logement	3 600 000,00	3 326 000,00
TOTAL		3 600 000,00	3 326 000,00

Chapitre	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
65	Autres charges de gestion courante	3 600 000.00	3 600 000.00
TOTAL		3 600 000,00	3 326 000,00

Pour ce programme 441, les crédits inscrits en investissement pour 2016 s'élèvent à 20 000 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Solidarité		
Pol. Sect.	44 - Politique de la ville - Logement		
Programme	P441 - 441 Actions départementales sur le logement	20 000,00	20 000,00
TOTAL		20 000,00	20 000,00

Chapitre	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
018	Revenu de solidarité active	20 000.00	20 000.00
TOTAL		20 000.00	20 000.00

Lors du vote correspondant, M. TROGRLIC déclare ne pas participer au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président du conseil départemental certifie que cet extrait est conforme au registre des délibérations, qu'il a été publié ou notifié et qu'il sera exécutoire dès réception par M. le Préfet.

NANCY, LE 21 MARS 2016
LE PRESIDENT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL,

The image shows the official seal of the Meurthe-et-Moselle Departmental Council, which is circular and contains a central emblem with a figure holding a staff and a sun. The text around the seal reads "CONSEIL DEPARTEMENTAL MEURTHE ET MOSELLE". To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink.

Mathieu KLEIN